

Doct. Guilhaume P^{te}

CHARLES LESIEUR

ET LA

Fondation d'Yamachiche

Par

F. L.-DESAULNIERS

Avocat et ancien député.



MONTREAL

LIBRAIRIE BEAUCHEMIN

(à responsabilité limitée)

1902

CHARLES LESIEUR

ET LA

Fondation d'Yamachiche

Par

F. L.-DESAULNIERS

Avocat et ancien député.



Réjean
Olivier
6494

Ex-Libris

MONTREAL

LIBRAIRIE BEAUCHEMIN

(à responsabilité limitée)

1902

AVR 29 1973

CHARLES LESIEUR

ET LA

FONDATION D'YAMACHICHE

AVANT PROPOS (1)

Un ancien paroissien d'Yamachiche, présent aux fêtes du bi-centenaire de la fondation de cette paroisse, le 26 juin dernier, m'écrit, à la date du 2 juillet: " J'ai éprouvé une grande joie en revoyant la vieille paroisse natale. La messe, la bénédiction du monument Bellemare, le banquet, tout a été charmant et me rappelait les belles années de jeunesse passées là. De toute la fête il s'est dé-

(1) Le présent opuscule n'est que la reproduction de quatre articles parus dans la *Revue Canadienne*, livraisons des mois de juillet, septembre, octobre et décembre de la présente année. Dans son beau livre *Les Bases de l'Histoire d'Yamachiche*, M. Raphaël Bellemare, de cette ville, a écrit les lignes suivantes, à la page 225 :

" Enfin, pour prouver la résidence des Lesieur à Yamachiche avant ce temps (vers 1706), il faudrait des écrits bien positifs et bien clairs sur ce point. Nous en avons cherché nous-même sans succès ; nous abandonnons la tâche à d'autres."

Descendant de Jean-Baptiste, l'un des six frères Lesieur, j'ai fait des recherches minutieuses dans les registres et les greffes de notaires. Le résultat obtenu établit que Charles, l'un d'eux, est parti de Batiscan pour venir se fixer à Yamachiche la même année que les trois frères Étienne, Jean-Baptiste et Pierre Gélinas. Ce Charles était marié à Charlotte Rivard-Loranger. J'ai pu constater aussi que Charles Lesieur et son frère Julien, ont fourni le terrain sur lequel a été bâtie, en 1714, la première église de bois, près des bords de la grande rivière d'Yamachiche. Le lecteur verra que ces deux points d'histoire locale sont parfaitement établis.

En écrivant ces quatre chapitres, dans la *Revue Canadienne*, mon but n'a pas été de nuire au beau travail si méritoire de M. Bellemare. Bien au contraire. Si la lecture de ces pages a pour effet d'éveiller la curiosité de nos amateurs d'histoire en portant un plus grand nombre de personnes à lire *Les Bases de l'Histoire d'Yamachiche*, j'en serai enchanté. Nos deux familles se sont trop intimement mêlées, par les liens du sang, et cela depuis deux siècles, pour que je n'aie pas été fier de lire l'histoire de nos anciens fiefs machichoïsis. Sans la plume alerte du "jeune vieillard de quatre-vingt-deux ans", cette histoire n'aurait probablement pas vu le jour. Remerciements sincères à M. Bellemare de m'avoir procuré le grand avantage d'avoir pu évoquer, grâce à son livre, le passé de notre commune paroisse d'Yamachiche—Montréal, 27 décembre 1902.

“gagé un courant d’opinion qui tend à proclamer les trois
 “frères Gélinas fondateurs de la paroisse d’Yamachiche.
 “Ce courant nouveau, assurément très louable, est-il bien
 “conforme à la vérité historique? Pour moi, tout en fai-
 “sant une large part à la famille Gélinas, dans cette fon-
 “dation, il m’avait toujours semblé que les véritables fon-
 “dateurs de Yamachiche étaient les deux frères Charles
 “et Julien Lesieur. Vous appartenez à la famille Lesieur,
 “puisque la famille Desaulniers n’est qu’un rameau de
 “cette grande famille, et, par vos études généalogiques
 “et autres, sur le passé de notre paroisse natale, vous
 “devez être en mesure de me renseigner d’une manière
 “certaine à ce sujet. Dans l’*Histoire d’Yamachiche*, par M.
 “le chanoine Napoléon Caron, curé actuel de Maskinongé,
 “histoire que j’ai lue avec infiniment de plaisir, on semble
 “prôner l’idée que le fondateur d’Yamachiche est bien
 “Charles Lesieur. Qui croire, maintenant?”

C’est dans le but de répondre à cette demande que le
 présent écrit est publié. Dans un travail de longue ha-
 leine, très documenté, M. Raphaël Bellemare, de Montréal,
 a eu principalement en vue d’honorer la mémoire de ses
 ancêtres, les trois frères Etienne, Jean-Baptiste et Pierre
 Gélinas, premiers défricheurs de la petite rivière d’Yama-
 chiche. Mais, il n’a pas eu l’intention, évidemment, de les
 présenter comme les principaux fondateurs de la paroisse.
 Le superbe ouvrage: *Les Bases de l’Histoire d’Yamachiche*,
 par M. Raphaël Bellemare, a été écrit dans une pensée
 toute patriotique et qui fait assurément grand honneur à
 son auteur: honorer la mémoire des hardis colons qui, les
 premiers, ont défriché le sol d’Yamachiche. Par le livre
 de M. Bellemare on voit l’œuvre admirable et tout à fait
 méritoire des trois frères Gélinas. Il restait à faire con-
 naître la part non moins méritoire des frères Charles et
 Julien Lesieur, en rapport avec les premiers défrichements
 faits dans cet endroit de la paroisse, au commencement
 de la vante-dernier siècle. Le présent écrit a surtout cet
 objet en vue.

CHAPITRE PREMIER

LES LESIEUR ET LES GÉLINAS.

Il a été écrit maints travaux historiques sur la paroisse d'Yamachiche. Outre l'*Histoire d'Yamachiche*, par M. le chanoine Caron, et les nombreux articles de revues et de journaux publiés par M. Benjamin Sulte, l'historien du pays de "Trois-Rivières et ses environs," tout dernièrement M. Raphaël Bellemare, de Montréal, a mis au jour un travail de longue haleine, bien nourri de documents précieux, qu'il a modestement intitulé: *Les Bases de l'Histoire d'Yamachiche*. L'idée d'entreprendre ce dernier travail était louable et la mettre à exécution, non moins admirable dans toute la force du mot. Qu'il suffise de mentionner le fait que cette précieuse étude historique est sortie de la plume encore alerte d'un jeune vieillard de quatre-vingt-deux ans!

Grâce au livre de M. Bellemare, pas un seul écrivain sérieux, à l'avenir, ne pourra écrire sur la fondation d'Yamachiche sans faire une part très large aux trois frères Gélinas. Mais la même histoire ne saurait être traitée d'une manière impartiale et complète sans mêler intimement à ces trois noms illustres ceux des deux frères Charles et Julien Lesieur. Il conviendrait même d'y associer Augustin, Jean-Baptiste, Joseph et Antoine Lesieur, les autres frères de Charles, sans oublier Pierre Héroux-Bourgainville, Mathieu Milette, Charles Vacher-Lacerte et Jacques Blais. Voilà, bien certainement, les douze pionniers fondateurs de la paroisse d'Yamachiche. Tout bon patriote et tout enfant bien né d'Yamachiche, doit s'incliner devant ces douze noms dont la mémoire mérite de rester toujours vivace dans le cœur des habitants de cette partie du pays.

Des noms qui précèdent, retranchez, ou même cherchez à refouler dans l'ombre, ceux de Charles et Julien Lesieur, et vous ne pourrez faire acte d'historien véridique et im-

partial. On peut aller encore plus loin et préciser davantage, sans s'éloigner de la plus stricte vérité: Charles et Julien Lesieur, plus même que les trois frères Gélinas, méritent le titre de fondateurs. En effet, ce furent eux qui, les premiers, conçurent l'idée de venir résider à Yamachiche, et, les premiers également, il y achetèrent des terrains considérables qu'ils se hâtèrent de commencer à défricher. La suite de cet écrit établira ces deux avancés d'une façon claire et aussi certaine que l'existence du soleil en plein midi.

La paroisse d'Yamachiche est l'une des plus anciennes de la province de Québec, puisque l'on vient, au mois de juin dernier, de chômer bruyamment son bi-centenaire de fondation. Par un hasard singulier, la date même de cette fête a été particulièrement bien choisie. C'est en 1702, en effet, il y a juste deux cents ans, que la première concession de terrain a été faite en cette localité. Bien avant cette année-là il avait cependant été fait, à plusieurs personnes, des achats ou donations de terrain. Mais, comme il n'est pas en preuve que les acquéreurs aient fait acte de vrais défricheurs, il est inutile d'en faire mention. La vente de la moitié, plus sept arpents, du fief de Grosbois par M. de Boucherville à ses petits-neveux, Charles et Julien Lesieur, ouvre réellement l'ère de la colonisation véritable à Yamachiche, en 1702. C'est donc de cette année-là qu'il convient de faire dater la fondation de la paroisse. Et l'on peut ajouter, sans blesser en rien la vérité historique, qu'en achetant leur partie de seigneurie, les frères Lesieur étaient bien décidés à venir résider là, projet qu'ils n'ont pas manqué, au reste, de mettre à exécution, puisqu'on retrace leur présence à Yamachiche, et cela d'une manière indiscutable, dès l'automne de 1704, précisément à la même époque qu'on y retrace aussi celles des trois frères Gélinas. Les documents publics établissent la résidence des Lesieur et des Gélinas en même temps, à Yamachiche, ainsi que cela va être démontrée d'une façon aussi claire que l'eau de roche.

Voici la copie exacte de l'acte de vente de M. de Boucherville à Charles et Julien Lesieur, en date du premier juillet 1702:

“ Pardevant Marien Taillandier, notaire de la terre et seigneurie de Boucherville, soubigné et témoins enfin nommés furent présents : Pierre Boucher, escuyer, seigneur de Boucherville et de Grosbois, et Jeanne Crevier, sa femme de luy suffisamment autorisée par le fait des présentes, lesquels ont volontairement reconnu et confessé, reconnaissent et confessent avoir vendu, quitté, cédé et transporté et délaissé par les présentes, du tout, dès maintenant et à toujours, promis et promet garantir de tous troubles, hypothèques et autre empêchement généralement quelconque, au sieur Charles LeSieur et Julien LeSieur, frères demeurant à Batisquant, présent et acceptant, preneurs et retenant au dit titre pour eux, leurs hoirs ou ayans cause, une part de seigneurie, scise à la rivière Ouamachiche, de la contenance de trois cart de lieue et sept arpents de front sur deux lieues de profondeur, à commencer à sept arpents au-dessus de la dite rivière Augmachiche, et trois carts de lieue au-dessous, et au même rumb de vent et mêmes lignes que les terres des seigneurs d'alentour suivront, aux charges, clauses et conditions qui sont portées au contrat d'acquisition que mon dit sieur Boucher a eu de M. Talon, intendant pour Sa Majesté, en date du troisième novembre mil six cent soixante douze, que mon dit sieur Boucher leur met entre les mains, et autres pièces qu'ils ont reçu ; mon dit Sieur et Damoiselle Boucher metent les dits acquéreurs du tout en son lieu et place et de la même manière qu'il tient le dit fief du Roy, aux mêmes foy et hommage portés au dit contrat, sans rien réserver ny retenir aucune chose que de lesser le dit sieur Nicolas Gatineau jouir d'une concession que mon dit sieur Boucher a donné au dit Gatineau dans la dite terre, en date du douzième septembre mil six cent quatre vingt dix neuf, qui est de douze arpents de terre sur quarante deux de profondeur, en arrière-fief, outre une rente de quatre minots de bled de rente et autres droits, que les dits acquéreurs, comme il faisait cy devant de mon dit sieur Boucher.

“ Cette vente, cession, transport faits aux clauses cy dessus et en outre, moyennant le prix et somme de huit cents livres, monnayé de ce pays que les dits acquéreurs ont payé contant au dit sieur Boucher, chacun quatre cents livres que mon dit sieur Boucher a reçu, présent le dit notaire et témoins, dont il les acquitte et tous autres, au moyen de quoy ils pourront jouir de la dite seigneurie pleinement et paisiblement, eux, leurs hoirs à perpétuité de ce jour et à l'avenir comme ton leur semblera, au moyen des présentes. Car ainsi a été convenu entre les dites parties, dont, etc. : fait et passé au dit Boucherville, en la maison seigneuriale dit dit Boucherville, l'an mil sept cent deux, le premier jour de juillet après-midi, en présence de Jean Labourhis, menuisier, et Pierre Barreau, demeurant au dit Boucherville, témoins soussignés avec les dites parties et notaire suivant l'ordonnance.

“ (Signés) Charles LeSieur, Julien LeSieur, Jeanne Crevier, P. Barreau, Jean Labourhis, Taillandier, notaire.”

Nous voilà donc avec un document précieux, dont l'authenticité ne peut être mise en doute et par lequel on constate que Charles et Julien Lesieur ont acquis des terrains à Yamachiche, sur les bords de la grande rivière, quatre années avant les titres de concessions aux trois frères Gélinas. Comme il y a deux cents ans que ce fait s'est produit il est bon d'en tenir un compte fidèle afin de prévenir toute erreur. Maintenant, en 1701 et 1702, Charles et Julien Lesieur résidaient encore à Batisquant, puisque Charles Lesieur y fait inhumer un jeune enfant, Charles, l'aîné de ses fils. Julien Lesieur, son frère, con-

tinue de vivre à Batiscan jusqu'à l'automne de 1707, et, ce n'est qu'après novembre de cette année-là qu'il vient se fixer sur ses terres, à Yamachiche. Quant au seigneur Charles Lesieur, il n'y a pas le moindre doute qu'il vint à Yamachiche, dès les années 1702 et 1703. Comme aucun document public ne constate la présence, à Yamachiche, des frères Lesieur et Gélinas en 1703, bien qu'il soit certain qu'ils y tenaient feu et lieu, force est donc de recourir aux registres paroissiaux pour établir ce point d'histoire d'une façon concluante.

L'extrait de baptême d'Etienne Gélinas, le 19 octobre 1704 à Yamachiche, cité par M. Bellemare, établit clairement que c'est là le premier enfant né à Yamachiche. Un autre extrait de baptême aussi fait à Yamachiche, consigné dans les registres conservés à Trois-Rivières, établit également que le second enfant né à Yamachiche est bel et bien une fille de Charles Lesieur. En effet, c'est le 1er novembre 1704, à Yamachiche, que Marie-Françoise Lesieur fut baptisée. Dans son travail, M. Bellemare entretient des doutes sur l'authenticité de ce baptême *machichoïis*. Tout récemment, de minutieuses recherches faites dans les registres de Trois-Rivières, permettent d'affirmer que le doute n'est plus possible à ce sujet. Voici, textuellement, cet extrait de baptême:

Françoise Lesieur, de la Grande Rivière Yamachiche.	Ce jourd'hui, le 4 mai, moi soussigné, ai suppléé les cérémonies du baptême à Marie-Françoise Lesieur, née le premier jour de novembre, fille de Pierre Lesieur et de Marie-Charlotte Rivar; le parrain a été Louis Fafard, la marraine Françoise Beaudry. En foi de quoi j'ai signé les jour et an que dessus. (Signés: Louis Fafard, Françoise Beaudry, Fr. Bertin Millet, missionnaire récollet, faisant les fonctions curiales.
---	---

M. Bellemare, qui publie le même extrait, ajoute la note suivante: "Le nom de *Pierre* est évidemment une erreur, Marie-Charlotte Rivard, la mère, étant bien certainement l'épouse de Charles Lesieur, seigneur d'Yamachiche."

Maintenant, pour bien étayer ce qu'il s'agit d'établir, il convient de citer, aussi textuellement, l'extrait de baptême d'Etienne Gélinas. Le voici:

1704

Etienne
Gélinas.

Ce jourd'hui, 19 octobre de l'an 1704, a été baptisé par moy, Etienne Gélinas, en la maison à Ogmachiche, sous condition, ondoyée en cas de nécessité par Pierre Gélinas, et né le 8 du même mois, fils d'Etienne Gélinas et de Marguerite Benoit, ses père et mère, Pierre Rocheleau dit Monruisseau pour parrain et la marraine Charlotte Rivar. En foy de quoi j'ai signé les jour et an que dessus, Fr. Siméon Dupont, Réc. Miss.

Les deux extraits qui précèdent corroborent l'opinion de M. le chanoine Caron qui, dans son *Histoire d'Yamachiche*, est d'avis que Charles Lesieur a droit au titre de premier habitant d'Yamachiche. En tout cas, ils prouvent, sans le moindre doute, que Charles Lesieur était là, au moins en même temps qu'Etienne Gélinas. Maintenant, dira-t-on, comment ces deux extraits peuvent-ils prouver ce fait? La réponse est facile à donner. Et d'abord, au baptême d'Etienne Gélinas, le 19 octobre 1704, la marraine est Charlotte Rivard-Loranger, l'épouse même de Charles Lesieur. Cette femme était donc à Yamachiche, le 19 octobre 1704, ce qu'il est bien important de ne pas oublier. Mais il y a plus. Onze jours plus tard, c'est-à-dire le 1er novembre 1704, cette même Marie-Charlotte Rivard met au monde une fille, Marie-Françoise Lesieur, baptisée le même jour à Yamachiche, comme on le constate par l'extrait de baptême du 4 mai 1705 qui nous apprend que, ce jour-là, "l'on a suppléé les cérémonies du baptême à Marie-Françoise Lesieur, née le 1er novembre, à la grande rivière Yamachiche."

On a émis des doutes sur la naissance certaine, à Yamachiche, de Marie-Françoise Lesieur, second enfant né en cette localité: 1° parce que le registre d'Yamachiche, conservé à Trois-Rivières, ne mentionne pas l'année 1705; 2° parce que, dans le corps de l'acte, il n'est pas fait mention de la résidence à Yamachiche. Il est, cependant, très facile de répondre à cela, et d'une façon catégorique. D'abord l'acte ne peut avoir été écrit qu'en 1705, puisqu'il est intercalé parmi les actes de cette année. Ensuite les mots en marge "*Marie-Françoise Lesieur, de la grande rivière Yamachiche*, sont écrits bien lisiblement et de la même

main qui a rédigé le corps de l'acte en entier. On pourrait aussi bien soutenir, a-t-on dit, "que Marie-Françoise Lesieur, est née à Batiscan, à Champlain, aussi bien qu'à Yamachiche." Non, il est impossible d'affirmer cela, toute chose bien considérée. En effet, si Marie-Françoise Lesieur était née à Batiscan, à Champlain, même à Trois-Rivières, elle aurait été nécessairement baptisée là, et cela de suite, sans que l'on ait eu besoin d'attendre six mois pour faire suppléer les cérémonies du baptême, pour l'excellente et péremptoire raison qu'il y avait des missionnaires à tous ces endroits, tandis qu'il n'y en avait pas alors à Yamachiche. Voilà qui tranche le doute d'une manière positive. Un autre argument en faveur du baptême à Yamachiche, c'est celui-ci: reportons-nous, par la pensée, en l'année 1704. La paroisse d'Yamachiche était alors couverte d'immenses forêts, sans aucun chemin public, et les communications avec la ville de Trois-Rivières étaient par voie de canots. Peut-on raisonnablement supposer que Charlotte Rivard qui, au jour du baptême d'Etienne Gélinas, son filleul, était grosse de huit mois et demi de sa fille Marie-Françoise, eût entrepris le voyage de Batiscan à Yamachiche, dans un état de grossesse aussi avancée? Evidemment non, surtout à la fin d'octobre, une très mauvaise saison. Mais il y a plus. Dans presque tous les actes que contiennent les registres de Trois-Rivières, de 1700 à 1710, les missionnaires récollets ont invariablement indiqué la résidence des parents des enfants baptisés par les mots en marge "de la grande rivière, petite rivière d'Yamachiche, de la rivière du Loup, de Maskinongé, de la baie Saint-Antoine, de la rivière Bécancourt," et ces mots ne sont pas intercalés dans l'acte même, mais bien écrits en marge seulement. C'était la coutume, pour les récollets, de rédiger ainsi les actes. Pour n'en citer qu'un ou deux exemples, l'acte de baptême de Jean-Baptiste Gélinas, le 3 mars 1705, contient, en marge, les mots, *de la rivière Yamachiche*; celui de Louis Sicard, même date, en marge, *de Maskinongé*: celui de Catherine Lemaitre dit Lalongé, même date, en marge, *de la rivière du Loup*.

Les lignes qui précèdent établissent donc, bien sûrement, que Charles Lesieur résidait à la grande rivière Yamachiche, au moins en même temps que les trois frères Gélinas, s'il n'y est pas arrivé avant. D'autres faits établiront qu'il y a tout lieu de croire qu'il y arriva dès l'année 1703. Les frères Gélinas peuvent être reconnus comme les premiers défricheurs de la petite rivière, mais pas de la grande, assurément. Dans tout ceci, il n'y a pas eu la moindre intention d'enlever aux trois frères Gélinas leurs droits incontestables autant qu'incontestés; mais, d'un autre côté, il est juste de rendre à Charles Lesieur la part légitime qui lui est due dans les premiers défrichements du sol, à Yamachiche. On a aussi mis en doute le fait, cependant bien certain, que les frères Lesieur résidaient en permanence à Yamachiche avant 1723, l'année du dénombrement. La suite de cet écrit fera voir que ce doute n'est plus permis et que, bien au contraire, Charles Lesieur y tenait bel et bien feu et lieu *bona fide*, dès 1703.

Montréal, 20 juillet 1902.

CHAPITRE SECOND

Depuis la publication des lignes précédentes on a fait la remarque qui suit: "A quoi peut-il être bien utile de traiter longuement de la fondation d'Yamachiche? C'est une paroisse très ancienne, il est vrai, mais dont les commencements n'offrent guère de particularités différentes de celles qui ont marqué l'origine des autres vieilles paroisses canadiennes-françaises. Peu importe au gros public qu'elle ait été fondée en 1702 ou 1704; il importe également peu que les véritables fondateurs soient Charles et Julien Lesieur ou bien les trois frères Etienne, Jean-Baptiste et Pierre Gélinas. Ces colons primitifs ont leur mérite chacun, qui doit être reconnu; placez-les donc sur un pied d'égalité, et vous serez ainsi certain

“ d'éviter des froissements et de toujours rester dans les limites de la plus exacte vérité. Dans le cas particulier d'Yamachiche, les deux endroits où se firent les premiers défrichements du sol sont à peine distants, l'un de l'autre, de trente-cinq à quarante arpents, tout au plus. Une dissertation en rapport avec ces faits ressemble à une tempête dans un verre d'eau.” Sans doute que cette remarque a son à-propos; car, ce qui n'intéresse qu'une paroisse, si belle, si riche ou ancienne qu'elle soit, ne peut être d'un intérêt public. Cependant les amateurs de nos histoires paroissiales, et ils sont nombreux, penseront, à coup sûr, différemment. Un écrivain a dit: Quiconque parvient à jeter un jour nouveau sur un point d'histoire, même d'une importance minime, celui-là mérite des remerciements.

L'histoire des premiers temps d'Yamachiche, ne saurait être trop étudiée pour bien mettre en relief le rôle admirable joué par les fondateurs de cette paroisse. Pour ma part, en examinant les vieux parchemins tout jaunis par le temps, en parcourant surtout les registres paroissiaux de nos vieilles localités, surtout en travaillant à la généalogie de plusieurs familles anciennes, j'ai éprouvé une grande somme de joie et de bien douces émotions. N'est-ce pas, en effet, revivre un peu avec les anciens que de s'occuper d'eux, de chercher à scruter leur vie? Evoquant donc, par la pensée, l'époque déjà lointaine de 1702, il m'a semblé voir reparaitre sur la scène ces nobles figures des Lesieur et des Gélinas, abandonnant Batiscan, le Cap-de-la-Madeleine, la ville de Trois-Rivières, pour venir courageusement s'enfoncer dans les bois, sur les bords des deux rivières d'Yamachiche. Et là, armés de leur seul courage, de leur indomptable énergie, il m'a semblé les voir entreprendre vaillamment la lutte intrépide et toute pacifique cependant, contre la forêt séculaire, afin de fixer les assises d'une paroisse qui fait incontestablement aujourd'hui l'admiration de tout visiteur étranger. Ils ont droit à nos hommages, ces hardis pionniers; leurs faits et gestes méritent d'être cités avec un légitime orgueil. D'autres, en Canada, se sont illustrés par de hauts faits d'armes,

des actions d'éclat; plusieurs même par les palmes du martyre! L'histoire a buriné leurs noms devenus célèbres et maintes fois chantés par nos poètes; aujourd'hui nous les acclamons avec enthousiasme, au temps des réjouissances publiques. Rien n'égale les exemples d'un passé noble et glorieux pour élever les âmes et stimuler le courage des générations actuelles.

Mais, trêve à ces pensées et revenons à l'objet présentement en vue: la part légitime qui s'attache aux noms de Charles et Julien Lesieur dans les premiers défrichements du sol, à Yamachiche, et la fondation de cette paroisse.

Pour arriver à établir la priorité de résidence, à Yamachiche, des frères Gélinas sur les Lesieur on semble s'être principalement appuyé sur les cartes cadastrales de 1685-1709. Ces plans ont été tracés par M. Catalogne sur ordre de M. Pontchartrain, et, par leur ancienneté, ils constituent une preuve très forte, mais qui, cependant, mérite d'être étudiée avec grande attention. Donc, tout en admettant volontiers que ces plans sont précieux et authentiques, peut-on affirmer sûrement qu'ils sont complets et d'une exactitude absolue? Il est bien permis d'en douter, pour des raisons qu'il convient de signaler. Disons, en premier lieu, qu'ils renferment des erreurs graves, la première desquelles se trouve dans leur titre même "Cartes du gouvernement de Québec," pendant qu'on aurait dû écrire "gouvernement des Trois-Rivières." Maintenant, en quelle année les arpenteurs sont-ils passés à Yamachiche pour y accomplir leur travail? On semble soutenir, pour mieux servir les besoins d'une thèse favorite et fort louable du reste, que c'est en 1709, puisqu'il est constamment fait mention de cette année-là, tandis que plusieurs titres de concessions de terrain nous apprennent que c'est bien en 1706. Une différence de trois ans vaut, assurément, la peine d'être bien notée, surtout quand il s'agit d'un évènement aussi ancien, dès le début de l'avant-dernier siècle. En admettant même l'année 1709, comme celle où fut terminé, à Yamachiche, le fameux cadastre, ce dernier n'en serait pas moins encore erroné, puisqu'il ne mentionne pas les noms de Charles Lesieur, Mathieu Mil-

lettre, etc., comme résidant là, ce que les titres mêmes de concessions de terre établissent positivement. Le baptême de Marie-Françoise Lesieur, le 1er novembre 1704, en ce dernier endroit, prouve une autre erreur en ce qu'il donne comme certain le fait que Charles Lesieur résidait bel et bien à la grande rivière d'Yamachiche, cette année-là. La concession à Mathieu Milette établit également que Charles Lesieur y demeurait aussi, en 1708. Dans l'acte de concession à Jean Boissonneau-Saintonge, en date du 6 novembre 1708, on lit que "Charles et Julien Lesieur, conjointement seigneurs d'Yamachiche dans le lac Saint-Pierre *y demeurant* ont volontairement reconnu avoir vendu une terre de six arpents de front sur les bords de la petite rivière, etc." En outre, l'acte de concession à Charles Vacher-Lacerte, en date du 28 février 1708, nous informe que Charles et Julien Lesieur avaient leur résidence à Yamachiche. Voilà des faits incontestables dont il est bien impossible de nier l'existence.

Si le cadastre, au moins en tant que la paroisse d'Yamachiche y est concernée, doit être reconnu comme datant de 1709, il renferme alors des erreurs tellement manifestes qu'il perd une grande partie de sa valeur historique; il ne pourrait alors être considéré qu'à titre de document curieux du temps. Mais, comme il appert qu'il a été réellement confectionné en 1706, il a certainement le défaut grave de ne pas contenir la mention de Charles Lesieur qui aurait dû y figurer avec les autres sept premiers colons. Outre cette omission le cadastre renferme d'autres erreurs d'une importance moindre que M. Raphaël Bellemare, dans le premier volume des *Vieilles familles d'Yamachiche*, a très bien fait connaître au public.

C'est ici le moment de rectifier certains renseignements contenus dans l'ouvrage qui vient d'être nommé, aux second et troisième tomes, publiés, l'un en 1899, l'autre en 1900. Lors d'une visite tout récemment faite à Louiseville, comté de Maskinongé, pour revoir les registres paroissiaux de la Rivière-du-Loup, de précieux renseignements ont été trouvés qui ont fait connaître plusieurs incorrections. Avant 1722, il n'y avait pas de missionnaire rési-

dant à Yamachiche et les récollets, qui y exerçaient leur ministère en y faisant de nombreuses visites, ont rédigé ou emporté les originaux des actes à Trois-Rivières et à la Rivière-du-Loup. C'est à ces derniers endroits qu'ils sont encore conservés, intercalés parmi les actes de ces deux localités. En rapport avec les erreurs découvertes, contrairement à ce qui est affirmé dans la généalogie de la famille Lesieur, Julien Lesieur n'a pas été inhumé à la Rivière-du-Loup, mais bien dans l'église Saint-Anne d'Yamachiche, le 18 août 1715. Le registre dit: "L'an 1715, le 17 août est décédé le sieur Julien Lesieur dit Duchaine, seigneur d'Yamachiche, âgé d'environ 40 ans. Lequel après avoir reçu les sacrements de l'Eucharistie et l'Extrême-Onction, selon les rites de notre mère la sainte Eglise a été inhumé le 18e dans l'église de Sainte-Anne de Yamachiche en foy de quoi j'ai signé, fr. Augustin Quintal, Récollet Miss." Ce renseignement jette une lumière nouvelle sur les premiers temps d'Yamachiche. En effet, Julien Lesieur ayant été inhumé le 18 août 1715, "dans l'église d'Yamachiche," cette église a donc été bâtie avant cette année-là, et cela sur le domaine même de Julien Lesieur, à la grande rivière.

Montréal, 20 août 1902.

CHAPITRE TROISIEME

Continuons à retracer la présence des frères Lesieur à Yamachiche, avant 1723. Dans les registres de Trois-Rivières, à la date du 2 octobre 1709, il est dit que Marie-Charlotte, fille de Charles Lesieur "seigneur de la grande rivière," a été baptisée sous condition, étant née le 14 septembre, même année, et ondoyée à la maison, sous condition par un séculier. Aux mêmes registres, le 14 janvier 1711, on trouve le baptême de M.-Catherine Lesieur, née

le 29 novembre 1710, fille de Julien Lesieur et de M.-Simonne Blanchet, et ondoyée à la maison, sous condition par un séculier; mots en marge: de la grande rivière Yamachiche. Enfin, toujours dans les registres de Trois-Rivières, en date du 8 mai 1712, on constate le baptême sous condition de Marie-Anne, fille de Charles Lesieur, seigneur de la grande rivière d'Yamachiche, et de Charlotte Rivard, et ondoyée à la maison, en cas de nécessité, par un séculier.

Si l'on ouvre, maintenant, les registres de la Rivière-du-Loup, on y voit que plusieurs baptêmes, donnés comme ayant été faits là, l'ont été cependant à Yamachiche, depuis 1714 jusqu'à 1722. Le missionnaire l'affirme en toutes lettres, au corps des actes. Là encore on retrace la résidence à Yamachiche, non seulement de Charles et Julien Lesieur, mais également celle de plusieurs de leurs autres frères, tous résidants au même endroit. Dans le registre de 1715, le 20 janvier, on y apprend que ce jour-là, M.-Catherine Lesieur, fille de Charles et de Charlotte Rivard, a été baptisée à Yamachiche; cela est écrit très lisiblement. Le 18 août de la même année le seigneur Julien Lesieur a été inhumé dans l'église Sainte-Anne d'Yamachiche, comme il est dit plus haut. Enfin, le 17 mai 1717, entré le baptême, toujours à Yamachiche, de Joseph et Marie-Françoise Lesieur-Desaulniers, enfants jumeaux de Jean-Baptiste et d'Elisabeth Rivard-Laglanderie, tous deux nés le 25 avril précédent. Il est bon de noter ici que cette M.-Françoise Desaulniers épousa, le 30 mai 1746, Jean-Baptiste Gélinas-Bellemare, fils de Jean-Baptiste et de Jeanne Boissonneau. Enfin, en 1717, le 5 avril, M.-Françoise Lesieur, fille du premier Charles et de Françoise de Lafond, épousa à Yamachiche, Louis-Joseph Rivard-Loranger, fils de Robert et de Madeleine Guillet. Au corps de l'acte Marie-Françoise Lesieur est donnée comme résidente à Yamachiche.

Ces citations sont, à coup sûr, bien trop longues et fort peu intéressantes à lire, mais elles sont d'une importance majeure ici, puisqu'elles établissent la résidence non interrompue des frères Lesieur à Yamachiche, avant l'époque

du dénombrement de 1723. L'importance des dates et des noms compensent la monotonie du renseignement. Il reste à faire connaître si les frères Lesieur ont bien fait acte de véritables défricheurs. Ici encore, c'est avec bonheur que l'on constate combien ils ont eu à cœur le défrichement du sol pour fonder des établissements à leurs nombreuses familles et assurer leur avenir.

Par les aveux et dénombrements de 1723 on voit que la famille Lesieur, composée de six frères, avait déjà mis en culture soixante et douze arpents de terre; chacun des six frères ayant une maison à lui, en plus une grange avec un autre bâtiment. Charles Lesieur avait même deux granges et d'autres bâtisses. Aux mêmes sources l'on constate que les trois frères Gélinas avaient aussi chacun maison et grange et, qu'avec leurs quatre fils, ils avaient réussi à défricher quarante-cinq arpents de terre. L'établissement de la grande rivière comptait treize maisons, douze granges et dix autres bâtiments; celui de la petite rivière, sept maisons, cinq granges et trois autres bâtiments. Charles Lesieur possédait, à lui seul, deux granges et deux autres bâtiments. Ces données fournissent la preuve que la colonisation était plus avancée à la grande qu'à la petite rivière d'Yamachiche. Vu les difficultés de toutes sortes que durent éprouver ces vaillants pionniers, leur œuvre n'en était pas moins belle et donnait déjà de grandes espérances d'avenir.

Le même dénombrement de 1723 nous donne un renseignement précieux sur la première église ou mieux chapelle du temps: "l'église paroissiale nommée Sainte-Anne, est construite sur les terres du domaine de feu Julien Lesieur, co-seigneur du lieu. Elle a trente pieds de long, "en bois. de pièces sur pièces, près de la grande rivière." Il est bon de se rappeler que la paroisse toute entière ne renfermait alors qu'une population d'environ cent âmes. La demeure de Charles Lesieur, colon lui-même, "avait "vingt-six pieds de long, de pièces sur pièces et un pavillon y adjoignant aussi de pièces sur pièces de neuf pieds "carrés." Ici encore, il convient de ne pas oublier le fait que Charles Lesieur, étant lui-même colon, cette demeure

modeste, pompeusement appelée manoir seigneurial, suffisait amplement aux besoins de sa petite famille. L'histoire rapporte que plusieurs autres personnages marquants des environs n'étaient pas mieux logés que Charles Lesieur. On voit, par exemple, dans l'*Histoire des Ursulines de Trois-Rivières* que Michel Cressé, seigneur de Nicolet, se trouvait absolument dans le même cas. A propos de la seigneurie de Nicolet, l'auteur de l'ouvrage plus haut cité, dit, en effet, à la page 49 du tome premier: " Cette seigneurie avait été concédée en 1672, au capitaine Laubia, qui la passa, vers 1674, à Michel Cressé; celui-ci s'y établit aussitôt. Lorsque les Récollets qui, des Trois-Rivières, desservaient la petite habitation de Nicolet, étaient appelés à y exercer les fonctions de leur ministère, ils se rendaient au manoir seigneurial qui, suivant la tradition, n'était autre chose qu'une maison en bois rond. Jusqu'en 1710, époque où fut bâtie une chapelle, sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, le manoir tint lieu d'église." Le seigneur Michel Cressé, si l'on en juge par sa demeure, devait être lui-même un colon, tout comme l'était Charles Lesieur. A propos du manoir de ce dernier et qui consistait en " une maison de vingt-six pieds de longueur, de pièces sur pièces, de neuf pieds carrés," M. Bellemare, dans son ouvrage, à la page 222, dit: " Etait-ce une résidence de famille pour un seigneur? N'était-ce pas plutôt une demeure pour un défricheur ou fermier? Et le petit pavillon (distinction d'une propriété seigneuriale à cette époque), de neuf pieds carrés, pouvait bien être un bureau d'affaires temporaire pour le seigneur. Cela suffisait à M. Lesieur pour prouver qu'il tenait feu et lieu sur son fief, comme le voulait l'acte de concession, et dire dans les contrats avec ses censitaires, qu'il était demeurant ou résidant à Yamachiche!" Si ces lignes ont été écrites dans le but de mettre en doute la résidence de Charles Lesieur à Yamachiche, même en 1723, les renseignements positifs donnés plus haut détruisent ce doute et cela d'une manière incontestable, puisqu'ils ont été pris à des sources officielles dont il est impossible de contester l'exactitude absolue.

Il reste à établir, maintenant, en dehors des preuves par les registres paroissiaux, que Charles Lesieur vint résider à Yamachiche, sur les bords de la grande rivière, avant 1704. Comment, dira-t-on, arriver à faire cette preuve sans documents positifs et certains? Cela est assez facile, si l'on se reporte, par la pensée, à cette époque lointaine. M. Bellemare, dans son magnifique ouvrage, après avoir cité le baptême d'Etienne Gélinas-Bellemare, le 3 mars 1705, à Yamachiche également, donne des arguments irréfutables au sujet de la thèse qui va à dire que les trois frères Gélinas sont venus résider à la petite rivière, avant 1704. Certains avancés ont, parfois, tellement l'apparence de la vérité historique, qu'ils tiennent avec raison la place de documents positifs. Telle est la citation suivante, extraite des *Bases de l'histoire d'Yamachiche*, pages 105 et 106, en rapport avec les faits plus haut mentionnés: "Est-ce que ces événements ne supposent pas que "des maisons avaient été construites d'avance, qu'on les "avait pourvues de choses nécessaires à une famille en "maladie comme en santé? Autre fait digne d'être noté, "sinon comme preuve, du moins comme présomption: "chez les cultivateurs ou colonisateurs, quand un jeune "homme songeait à se marier, il faisait choix d'une terre "en bois debout, s'il ne pouvait en avoir une déjà défrichée; il y faisait des abatis, se construisait une modeste maison, puis ensuite il recherchait une fiancée assez courageuse pour partager son sort et l'aider dans son entreprise. Or, Jean-Baptiste Gélinas dit Bellemare se maria en octobre 1700, âgé de 29 ans, et Etienne Gélinas, en 1701, âgé de 31 ans. Ils avaient dû, par prévoyance, avoir arrêté définitivement leurs projets d'avenir. Cela permet de croire qu'il avaient obtenu leurs terres de M. de Grandpré quelque temps avant sa mort, en 1699. C'est notre conviction." On peut appliquer le même raisonnement à Charles Lesieur. A l'âge de 26 ans, le 9 janvier 1700, il épousa Charlotte Rivard-Loranger, à Batiscan. Lorsqu'en 1702, Charles et Julien Lesieur acquirent leur part de seigneurie à Yamachiche, ils avaient dû arrêter leurs projets d'avenir, celui de venir

résider sur leur domaine, le plus vite possible. Le 1er novembre 1704, lors du baptême de Marie-Françoise Lesieur, son père Charles avait dû y construire d'avance une maison logeable et y faire des défrichements assez considérables, pour pourvoir enfin aux choses indispensables à une famille. Et, l'on peut affirmer avec certitude, que la construction d'une maison et ses dépendances, certains défrichements du sol pour lui permettre de vivre convenablement, tout cela a dû lui prendre un temps considérable, à une époque aussi primitive, deux ou trois années, peut-être plus, sans s'éloigner de la vérité.

N'est-il pas très rationnel de croire que Charles Lesieur a fait les premiers défrichements à Yamachiche, avant même d'avoir obtenu de son grand-oncle Pierre Boucher, son titre officiel de 1702? Avec un permis d'occupation il pouvait commencer les travaux sur sa terre, avant de venir s'y fixer en permanence. Tout cela suffit amplement pour établir que Charles Lesieur vint résider à Yamachiche, au moins dès 1702. Un autre fait, qu'il convient de citer aussi, c'est qu'après 1701, le nom de Charles Lesieur disparaît des registres de Batiscan. Entre les années 1702 et 1704, où était-il sinon à Yamachiche, occupé à faire les premiers défrichements du sol? En rapport avec cet avancé, dans une lettre qu'il nous adresse, M. le chanoine N. Caron se sert de l'expression suivante: Charles Lesieur était-il là tout simplement pour respirer l'air de la forêt?

Depuis la publication du premier chapitre du présent travail, de récentes recherches, faites dans les registres de Batiscan permettent de constater une nouvelle erreur. Il est dit, au cours de cet article, qu'en 1702 Charles Lesieur fait inhumer son premier enfant, à Batiscan. Cet enfant, qui s'appelait aussi Charles, n'est pas mort jeune puisqu'il épousa à Yamachiche, le 9 janvier 1745, Ursule Dupaul-Duval, fille d'Augustin et d'Ursule Bouvier.

Montréal, 25 octobre 1902.

CHAPITRE QUATRIEME

Les bienveillants lecteurs de la REVUE liront peut-être avec intérêt deux citations d'auteurs canadiens, en rapport avec ce qui a déjà paru sous le même titre, dans les numéros précédents. Ces reproductions ont trait à l'action bienfaisante et colonisatrice des frères Charles et Julien Lesieur, dans les commencements de la paroisse d'Yamachiche; ils sont, en quelque sorte, le complément de ce qui a déjà été publié. Julien Lesieur, vers 1714, donna le terrain sur lequel fut construite la première chapelle de bois, sur les bords de la Grande-Rivière, près du coteau avoisinant le lac Saint-Pierre. Dix ans plus tard, quand le modeste édifice devint insuffisant pour les besoins de la population toujours grandissante, ce furent encore les frères Lesieur, Charles, Julien (ce dernier, représenté par sa veuve, Simone Blanchet) et Louis Gatineau, qui firent cadeau à la fabrique du terrain sur lequel on éleva la nouvelle église, commencée au mois de mai 1724.

Dans son *Histoire d'Yamachiche*, à la page 36, M. le chanoine Napoléon Caron, curé actuel d'Yamachiche, écrit ce qui suit: "Cependant les seigneurs voulurent se montrer généreux, et assurer une subsistance honnête au prêtre qui viendrait faire le service de la nouvelle église; en conséquence Charles Lesieur et Simone Blanchet, veuve de Julien Lesieur dit Duchêne, donnèrent au P. Augustin, et aux sieurs François Laglanderie dit Beaucour et Pierre Héroux dit Bouguinville, marguilliers en charge, une terre de trois arpents de front située sur les limites du fief Gatineau, et allant aboutir aux terres de la Petite-Rivière. Puis le sieur Louis Gatineau, étant comparu à son tour, donna un arpent de terre de son fief, sur la même profondeur que les trois arpents susdits, ce qui forma une propriété d'une valeur assez considérable. Ces quatre arpents de terre furent cédés à la seule redevance de faire dire dans la dite église de Ste-Anne autant que faire se pourra,

par chaque année à perpétuité, quatre messes basses pour le repos de l'âme des dits seigneurs bailleurs et de ceux de leur famille qui sont décédés et décéderont par la suite, et ce, dans l'octave de la Toussaint, si cela se peut."

En 1781, le 21 mars, ce furent encore les Lesieur qui donnèrent à la fabrique d'Yamachiche un terrain pour y construire une église. L'acte de cette donation est conservé, au greffe du notaire Badeaux, à Trois-Rivières.

M. Raphaël Bellemare, dans son bel ouvrage *les Bases de l'Histoire d'Yamachiche*, aux pages 69 et 70, consacre les lignes suivantes à la famille Lesieur. C'est un témoignage bien flatteur et qui fait voir l'esprit de justice et d'impartialité de son honorable auteur. Voici :

"Les Lesieur, dit-il, n'ont pas d'histoire dans la vie publique comme les Guky, et cependant leur carrière n'a pas été moins patriotique et moins utile. Pour les Guky, la seigneurie était un titre honorifique et un surcroît de revenu. Ils avaient les bonnes grâces des gouvernements qu'ils servaient avec fidélité, avec dévouement, mais aussi avec profit et généreuse récompense... Les Lesieur, au contraire, suivant l'habitude canadienne, élevaient des enfants plus nombreux et servaient les intérêts de la colonie, à leur manière, sans assistance de l'Etat. Les deux frères Charles et Julien Lesieur avaient acquis une seigneurie en bois debout, bien plus petite que les quatre seigneuries des Guky. Ils commencèrent eux-mêmes à défricher leurs domaines, donnant ainsi le bon exemple à leurs censitaires, et, avec le concours de leurs frères et amis, ils formèrent autour d'eux un petit groupe de cultivateurs courageux et intelligents.

"Ils n'avaient jamais eu, comme les Guky, les hautes faveurs de l'Etat, pas plus sous le régime français que sous le régime anglais; ils dépendaient uniquement du revenu qu'ils avaient à créer eux-mêmes par leurs efforts personnels, avant d'en jouir. Voilà pourquoi, en l'absence d'immigration française ou étrangère, ils durent commencer par se faire défricheurs et laboureurs, tout comme leurs censitaires, recrutés en partie dans les seigneuries ouvertes

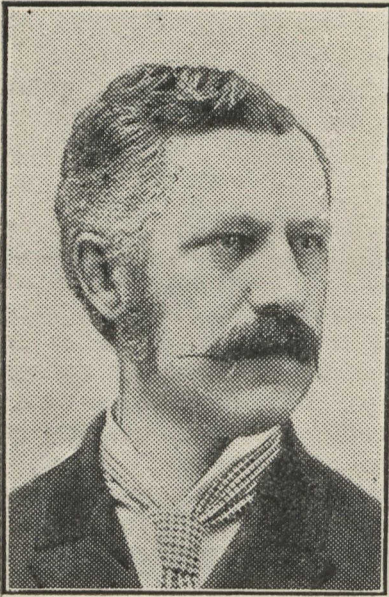
à la culture avant la leur. En attendant mieux, ils pourvoyaient à l'établissement de leurs familles par le travail. Il se passa plusieurs générations avant que toutes les terres de Grosbois fussent concédées et rapportassent des rentes suffisantes à leurs seigneurs.

“ Si les seigneurs Lesieur n'avaient eu, chacun, qu'un enfant ou deux pour héritiers, ils auraient été prospères et leur seigneurie serait demeurée intacte, au lieu d'être divisée en parts d'héritage, et de tomber en partie et par morceaux, en d'autres mains.

“ S'ils n'ont pas acquis une grande fortune, leur rôle de colonisateurs, dans un temps où le Canada n'avait que peu de bras pour défricher le sol, doit être considéré, au point de vue du développement des ressources naturelles du pays, comme au-dessus de celui des bureaucrates au service des gouvernements du temps. Les Gogy ont augmenté légitimement leurs possessions et leurs revenus personnels; les Lesieur ont contribué, non moins honorablement, à l'augmentation de la population agricole du pays, par leur sang et par leur travail. Aussi cette dernière famille a-t-elle toujours été des plus notables et des plus considérées à Yamachiche.”

Ces belles lignes, écrites par un descendant d'Etienne Gélinas dit Bellemare, à l'adresse des seigneurs Lesieur, sont de nature à réjouir, non seulement les descendants directs des frères Charles et Julien Lesieur, mais également les Lesieur dit Desaulniers, qui, tous, doivent remercier M. Bellemare de les avoir si bien notés dans son beau travail historique. Les petites divergences signalées au cours des articles précédents, sont bien peu de chose, et plutôt d'un intérêt privé que général. S'il n'importe guère, même au public d'Yamachiche, de savoir exactement si les Gélinas sont venus là avant les Lesieur, ou ces derniers avant les premiers, il est bien important de connaître le rôle admirable joué par ces deux vieilles familles, dès les premières années d'Yamachiche. Et nul plus que M. le chanoine Caron et M. Bellemare, tous deux par leurs

écrits, n'a autant contribué à faire connaître ces détails au public canadien.



F. L.-DESAULNIERS.

Et, comme dernier mot, s'il m'est permis d'exprimer une opinion sur la persistance admirable de M. Bellemare à s'occuper des choses d'histoires, soit d'Yamachiche ou du vieux collègue de Nicolet, j'ajouterai qu'il se dégage de tous ses écrits un parfum d'un arôme tout particulier, qui élève l'âme et fait aimer davantage deux endroits chers à bien des personnes: la paroisse natale et le collège des études classiques. Sous ce rapport, ils sont rares, en Canada, ceux qui ont porté aussi loin que M. Bellemare l'amour du lieu de naissance et celui de l'*Alma mater*.

La conduite de tels hommes est toujours un sujet d'édification pour la jeunesse d'un pays.

Montréal, 25 novembre 1902.